



# RESULTATS DE L'ENQUETE DMI DGOS 2019

# I. CONTEXTE

Enquête nationale de la DGOS dans les établissements de santé des secteurs publics et privés, titulaires d'activités de médecine, chirurgie et obstétrique

Cette enquête avait pour objet d'évaluer :

- le niveau d'informatisation de la traçabilité sanitaire des DMI dans les établissements de santé concernés
- l'interopérabilité des systèmes d'information mobilisés, pour une production d'information selon une logique « processus » conformément aux recommandations
- l'évolution de la situation comparativement à celle de 2015.

L'enquête portait sur l'ensemble des DMI utilisés dans les établissements de santé quelle que soit leur modalité d'entrée dans l'établissement : DMI acheté par l'établissement, ou DMI en dépôt permanent ou en dépôt temporaire.

Le questionnaire a été élaboré à l'attention des directeurs, des pharmaciens gérants de la PUI et des services utilisateurs de DMI.

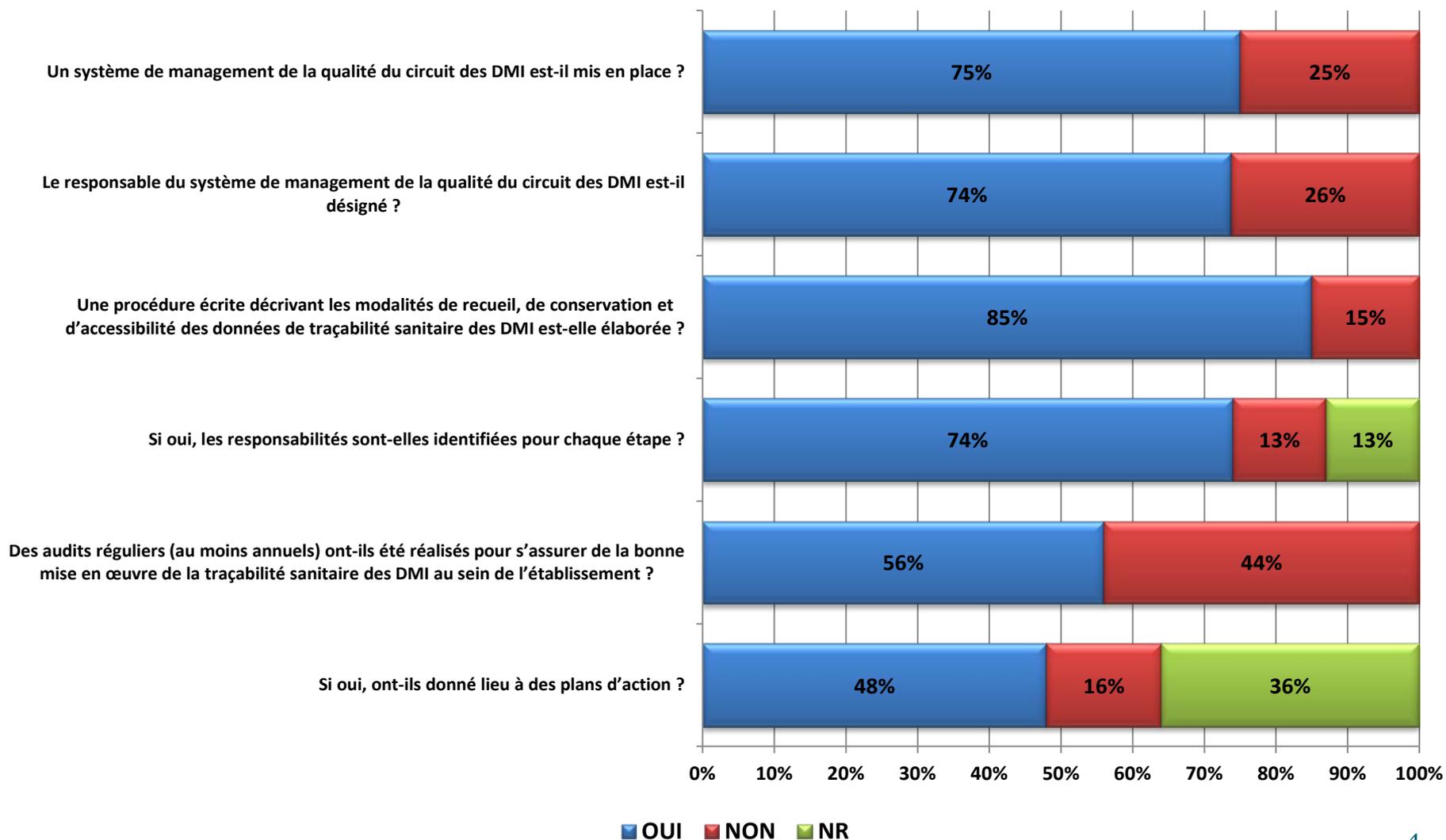
## II. RESULTATS REGIONAUX

- Taux de retour PACA : 100% (85/85)
- 80 ES dans les délais
- 5 ES hors-délai et/ou partiellement complétés  
(non exploités)

**Représentativité des résultats de l'enquête à discuter car il s'agit d'une auto-évaluation.**

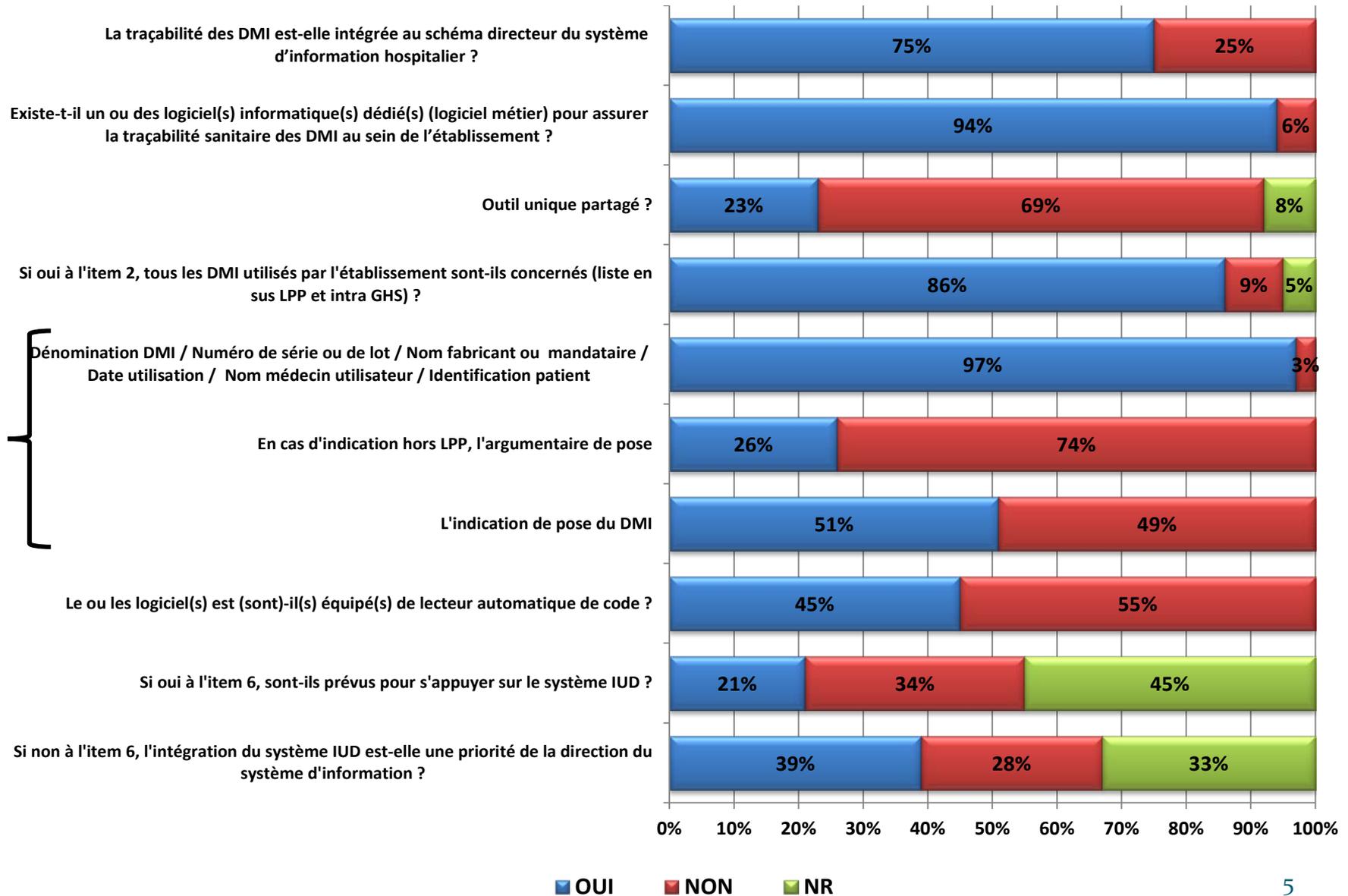
# A) VOLET 1

## Système management de la qualité



# Informatisation

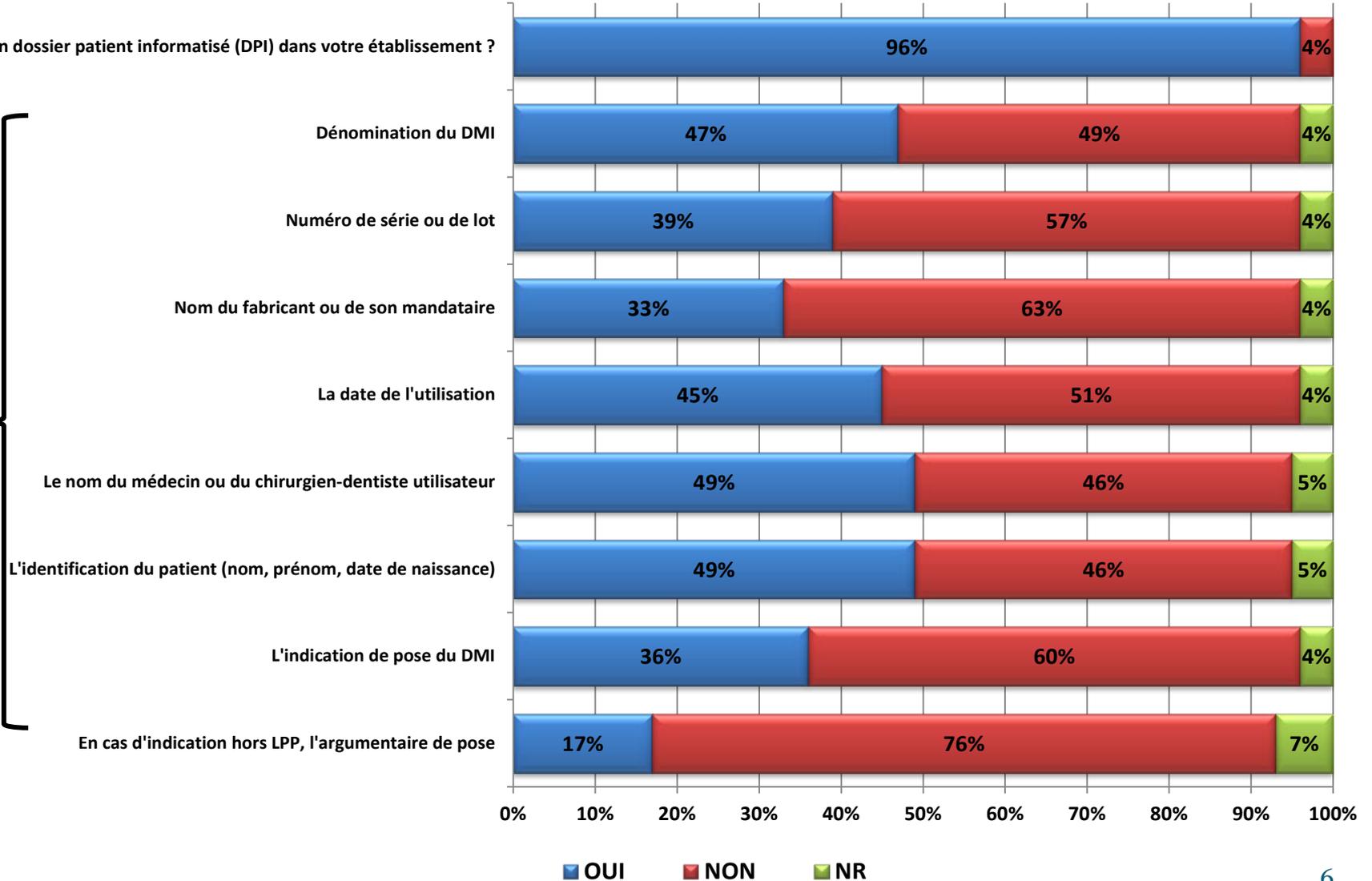
Si la traçabilité informatique est assurée, quelles sont les informations recueillies ?



# Dossier patient

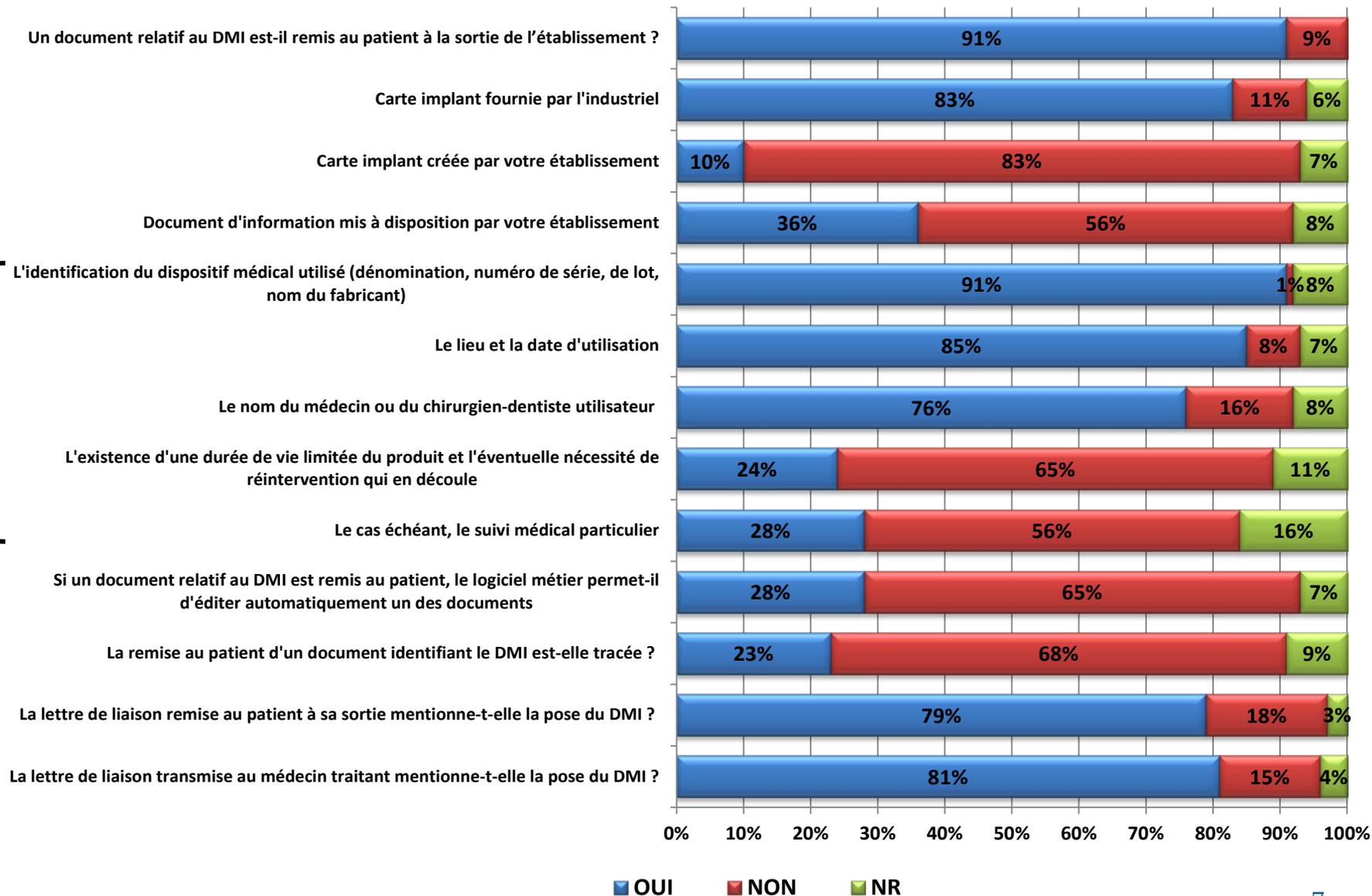
Existe-t-il un dossier patient informatisé (DPI) dans votre établissement ?

Si oui, quelles données relatives au DMI sont renseignées informatiquement dans le DPI ?



# Document patient

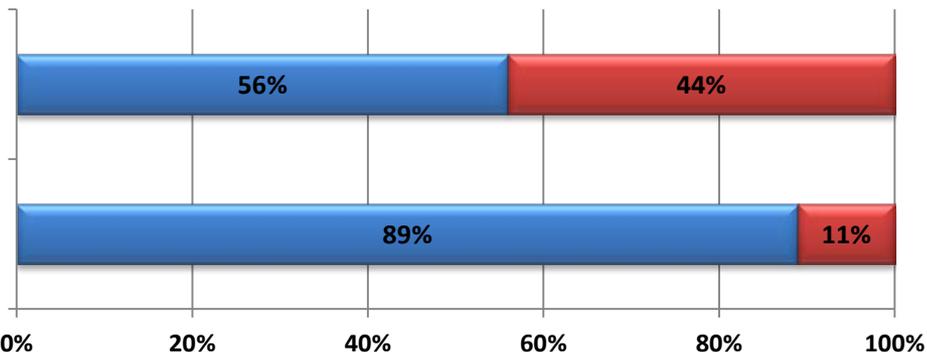
Si un document relatif au DMI est remis au patient, que contient-il ?



## B) VOLET 2

### Systeme management de la qualite

Des audits reguliers (au moins annuels) ont-ils ete realises pour s'assurer de la bonne mise en oeuvre de la traçabilité sanitaire des DMI au sein de la PUI ?

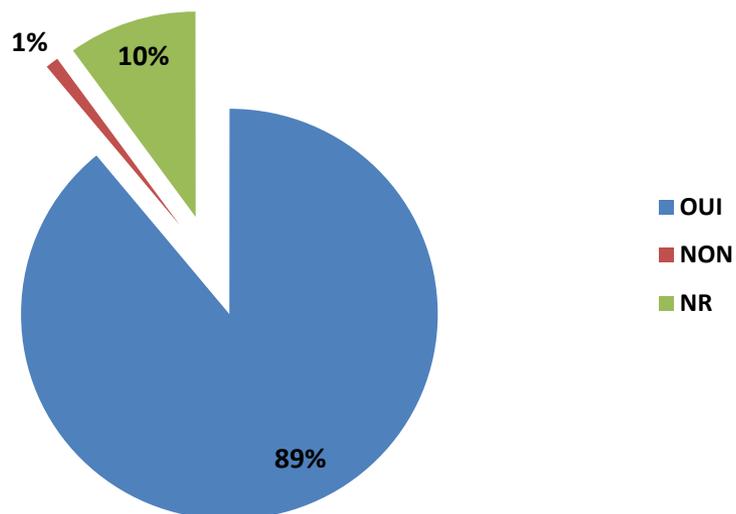


Existe-t-il une procedure ecrite integree au systeme de management de la qualite relative a la traçabilité des DMI ?

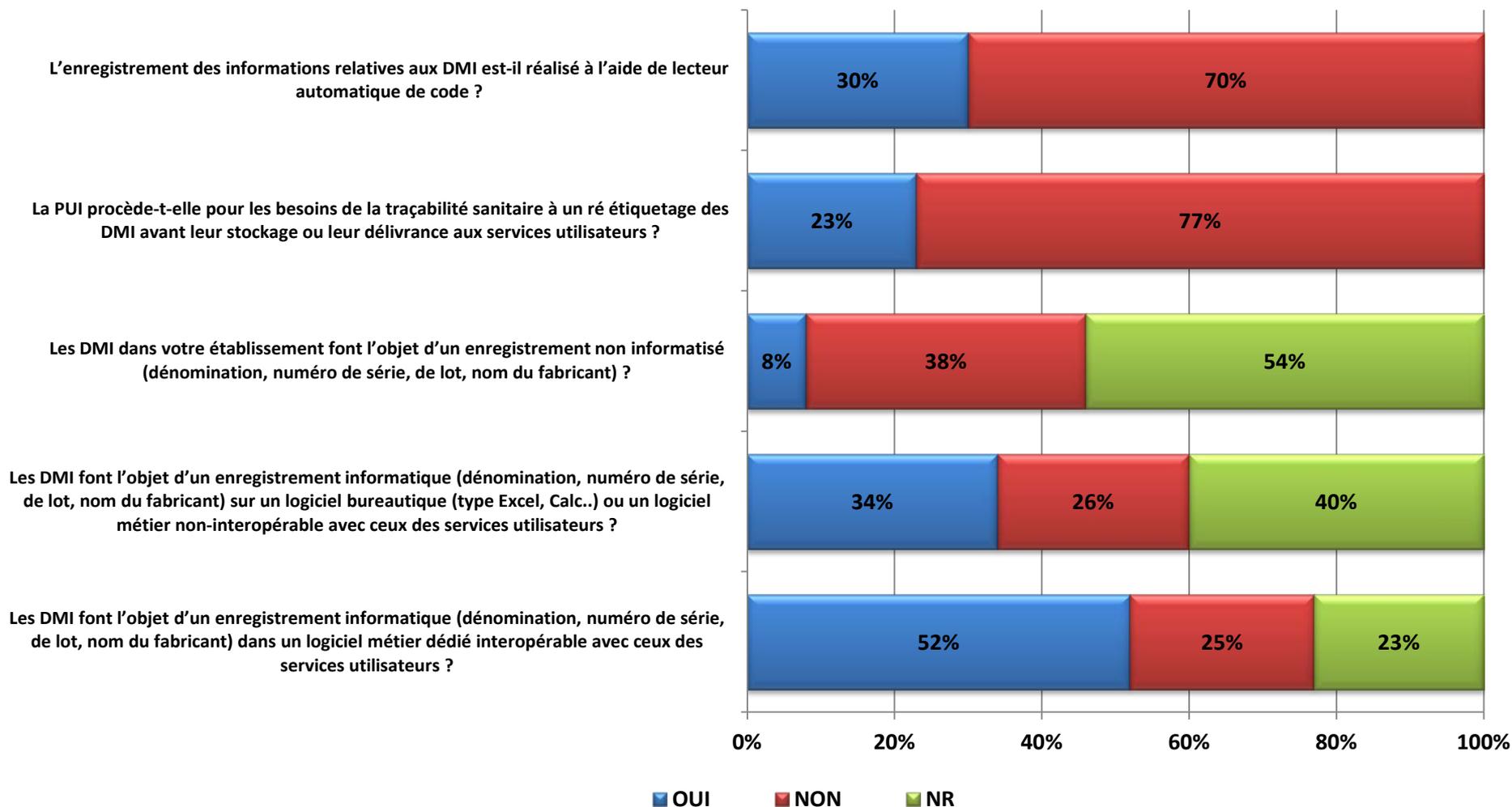
■ OUI ■ NON

### Outils de la PUI

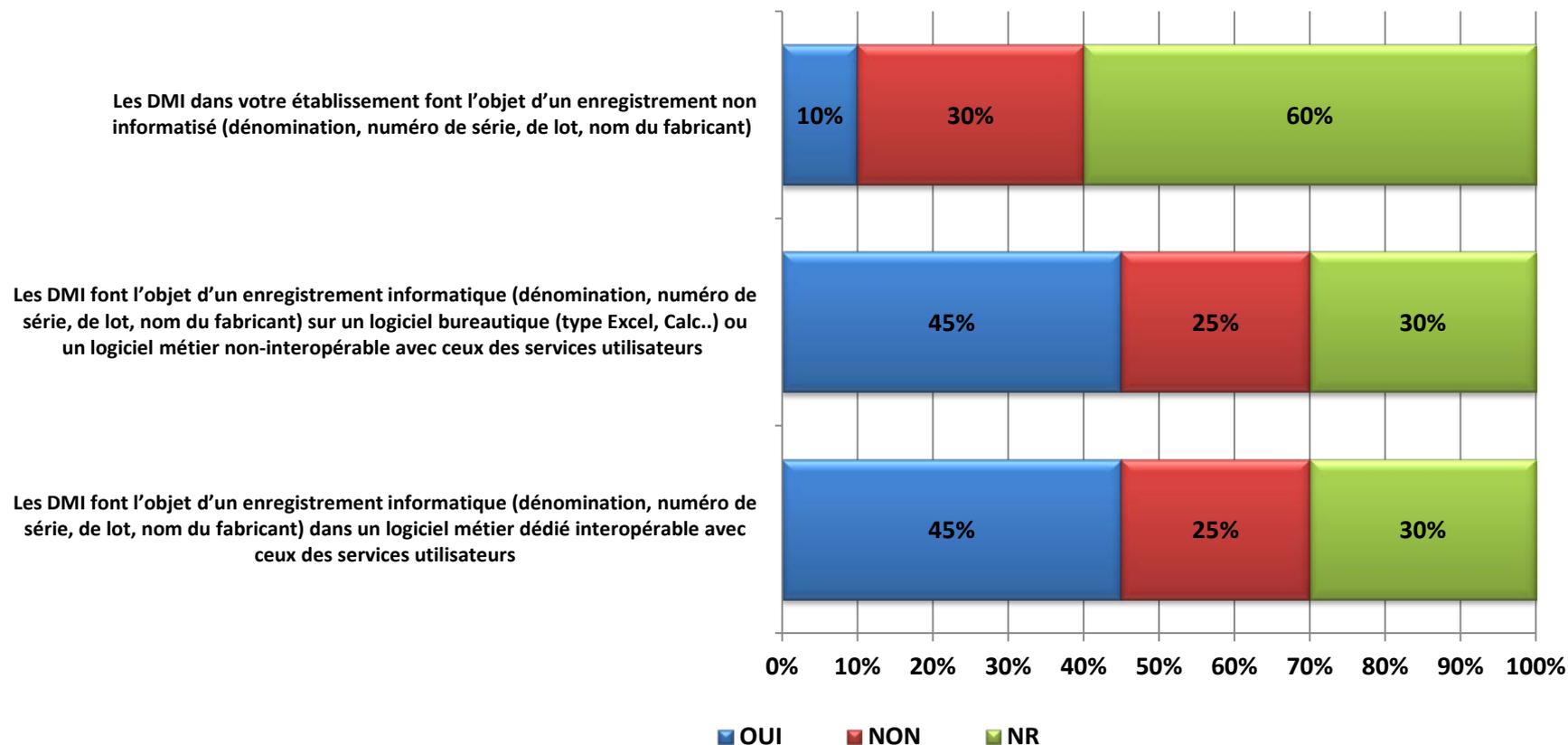
Utilisez-vous un outil informatique pour enregistrer les informations relatives aux DMI ?



# Enregistrement des informations relatives aux DMI par la PUI (lors de la RECEPTION)

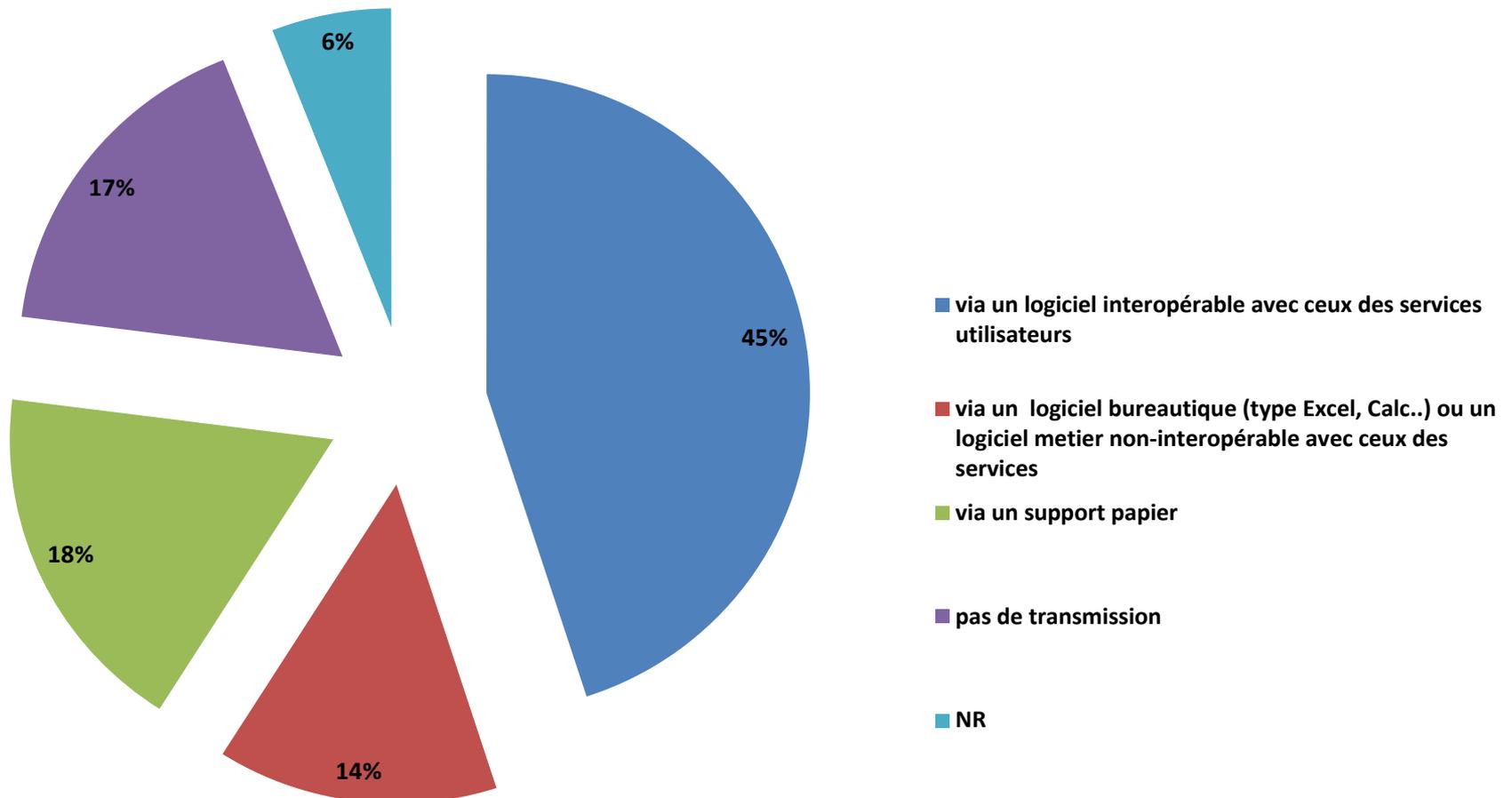


## Enregistrement des informations relatives aux DMI par la PUI (lors de la DELIVRANCE aux services utilisateurs)



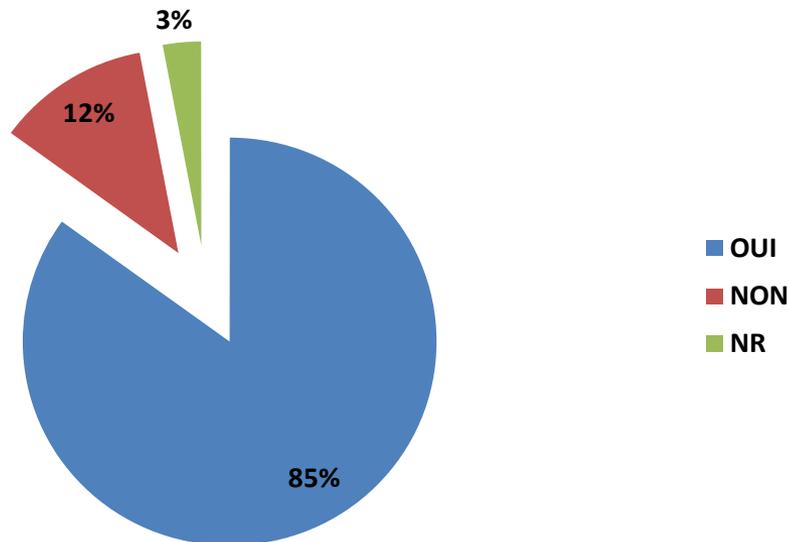
## Echanges entre la PUI et les services utilisateurs

Lors de la délivrance, comment la PUI transmet-elle au service utilisateur l'ensemble des informations relatives aux DMI ? Pour les DMI achetés par l'établissement et ceux gérés en dépôt permanent



## Echanges entre la PUI et les services utilisateurs

La PUI réalise-t-elle, a posteriori, une traçabilité des DMI posés dans les services utilisateurs pour le compte de ses derniers ?

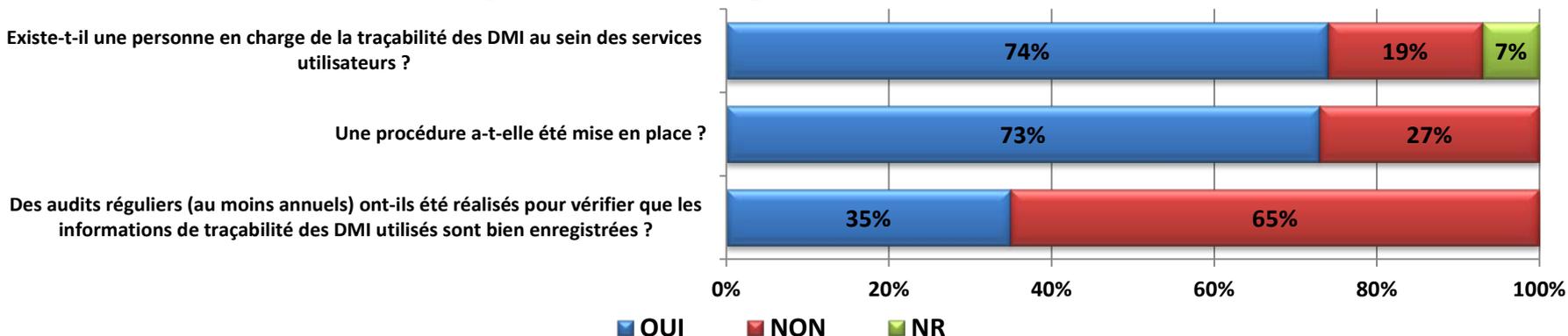


**Si oui , comment le service utilisateur transmet-il a la PUI l'ensemble des informations relatives à la pose du DMI ? Pour les DMI achetés par l'établissement et ceux gérés en dépôt permanent**

- via un logiciel interopérable avec ceux des services utilisateurs	23%
- via un logiciel bureautique (type Excel, Calc..) ou un logiciel métier non-interopérable avec ceux des services	0%
- via un support papier	64%
- NR	13%

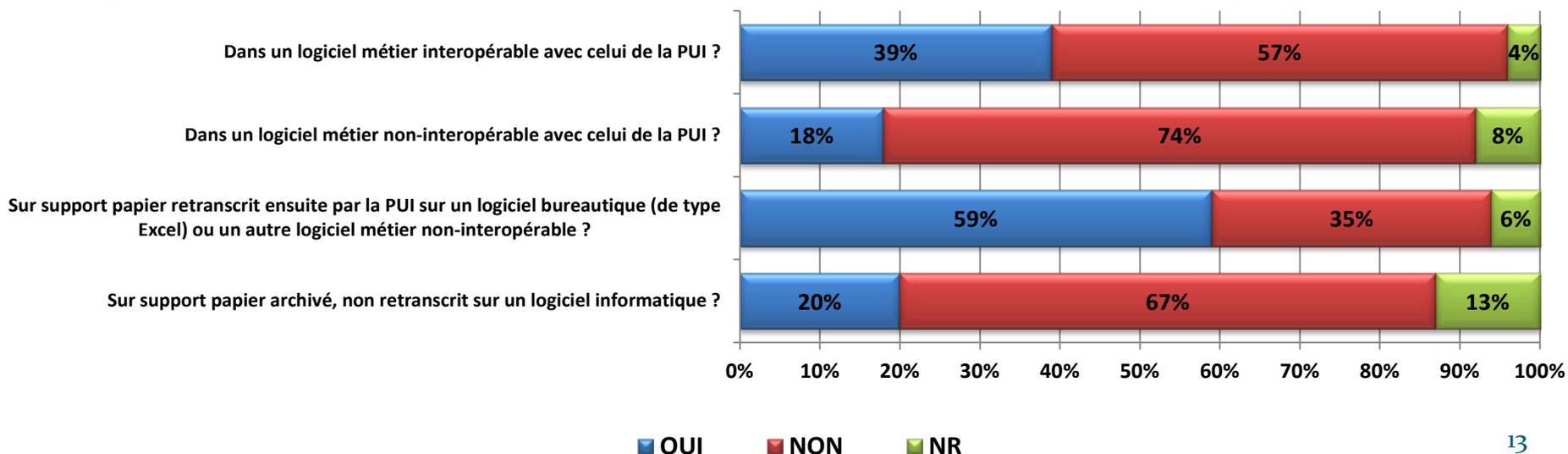
## C) VOLET 3

### Systeme management de la qualite



### Enregistrement des informations relatives aux DMI

L'enregistrement de la date d'utilisation du DMI, de l'identification du patient et du médecin ou du chirurgien utilisateur est réalisé :



# III. RECOMMANDATIONS 2015

- Assurer de préférence, la traçabilité sanitaire des DMI sur un **support informatique**
- Chaque fois que cela est possible, saisir les données de traçabilité (dénomination, numéro de lot ou de série du DMI, identité du patient,...) par la **lecture optique de codes à barres** ou autre lecteur adapté au support d'information (RFID), *a minima* avant la délivrance au service utilisateur.
- Réaliser la traçabilité **en temps réel** et à chaque étape du circuit du dispositif, c'est-à-dire :
  - par la PUI : enregistrement du DMI lors de la délivrance (dénomination, numéro de lot ou de série, date de délivrance et identification du service utilisateur) ;
  - par le service utilisateur : enregistrement du patient lors de l'utilisation (identification du patient, date d'utilisation et nom du praticien utilisateur) ;
  - L'attribution d'un DMI à un patient ne peut se faire que sur des données enregistrées par la PUI.

# III.CONCLUSION

- Manque d'interopérabilité entre les logiciels de:  
traçabilité sanitaire et gestion financière, gestion  
logistique, DPI, ...  
pharmacie, bloc
- Les données ne sont pas enregistrées  
informatiquement grâce à un système d'acquisition de  
données (douchettes)

# A VENIR

- Interopérabilité des S.I. utilisés entre la PUI, les services utilisateurs et le DPI.

automatisation complète des échanges

optimisation du circuit

intégrer l'IUD dans la chaîne de traçabilité

Guide méthodologique : informatisation du circuit des DMI

accompagner les ES en leur proposant des outils

# A VENIR

- Arrêté relatif au management de la qualité et de la sécurisation du circuit des DMI :

DMI soumis aux règles particulières de traçabilité (arrêté du 26/01/2007)

MCO, chirurgie esthétique et ES ne disposant pas de PUI (cabinets dentaires dans un second temps)

DMI en achat, dépôt permanent et dépôt temporaire

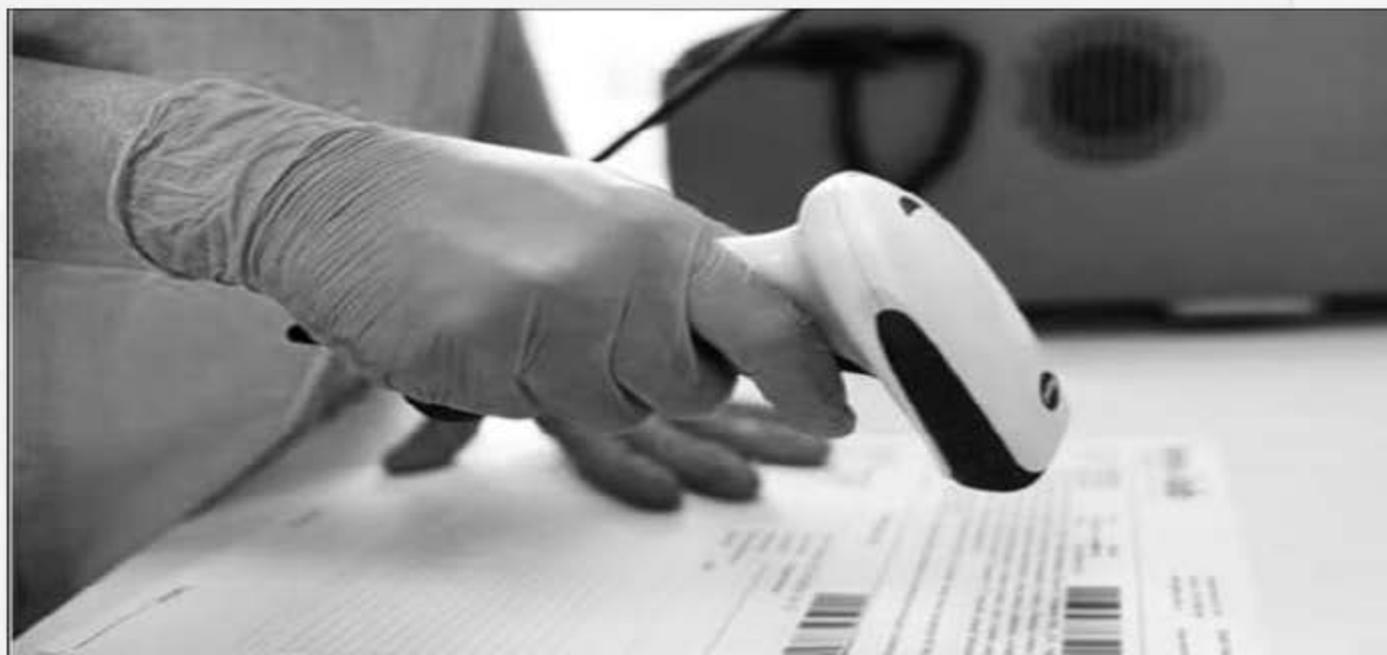
En cours: phase pilote avec # 100ES (formaliser la cartographie applicative, lister les données qui doivent circuler entre les différents acteurs)

# Guide méthodologique : Informatisation du circuit d

## Guide méthodologique

---

Informatisation du circuit des DMI dans les établissements de santé



### Guide méthodologique : Informatisation du circuit des DMI

#### Constats :

- De nombreux ES rencontrent encore des difficultés dans la mise en application des dispositions réglementaires relatives à la traçabilité des DMI.
- Certains flux de données dédiés à assurer la traçabilité des DMI reposent encore sur une gestion manuelle des informations à conserver.

#### Objectifs :

- Accompagner les ES dans la démarche d'informatisation du circuit DMI ;
- Proposer une approche méthodologique déterminant les fondamentaux pour conduire ce projet d'informatisation ;
- Harmoniser les pratiques de chaque établissement ;
- Préparer la mise en place progressive et obligatoire de l'IUD ;
- Couvrir l'ensemble du circuit des DMI au sein des ES ;
- Veiller à l'interopérabilité de l'ensemble des logiciels concernés.

### Objectif et apport de l'IUD

#### L'informatisation du circuit des DMI = un objectif de sécurité sanitaire

- permettre d'identifier rapidement les patients porteurs de DM, lorsqu'une action les concernant est nécessaire
- permettre d'identifier les DM chez un patient lors d'un incident

#### L'intégration de l'IUD dans les SI va permettre d'améliorer :

- L'identification des produits
- La traçabilité, sécurité des approvisionnements et lutte contre la contrefaçon
- La documentation sur l'utilisation des DM, l'utilisation pour le DP, les SIH.
- La prévention des erreurs médicales
- Les rapports d'incidents et surveillance après vente
- Les rappels de produits



DIRECTION  
GÉNÉRALE  
DE L'OFFRE  
DE SOINS

## IV- PROJET DE GUIDE

### Sommaire du projet de guide

- 1) Rappel du dispositif réglementaire
- 2) La codification des DMI
- 3) La traçabilité des DMI
- 4) La méthodologie à mettre en œuvre
- 5) L'informatisation du circuit des DMI
- 6) L'interopérabilité des logiciels

## PROJET DE GUIDE

### **Rôle et responsabilité du pharmacien / Rôle de la PUI**

- Nécessité de préciser que la gestion des DMI relève de la responsabilité du pharmacien gérant et puisse être réalisée par du personnel habilité par celui-ci = ajout de «ou toute personne sous sa responsabilité» aux missions affectés au pharmacien gérant de la PUI
- Nécessité de préciser que la PUI est responsable de la traçabilité des DMI de la réception à la livraison dans les services ;
- Préciser que la réception des DMI au sein d'un établissement de santé et leur enregistrement est effectuée par la PUI